Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vice caché

Par Visiteur

Madame, Monsieur,
J ai fait l' acquisition d' une maison à restaurer en avril 2008. Lors de la visite, le représentant de l' agence m' a indiqué que la maison n était pas habitable en l' état : électricité, chauffage, plomberie et évacuation des eaux usées étaient à refaire. Il m' a même conseillé d' inclure un budget pour les fenêtres en simple vitrage. Des traces d' humidité étaient flagrantes dans une seule pièce, il m' adit que c' était dû à une fuite à la toiture qui était réparée. Le reste de la maison étant selon lui sein.
Cependant, en voulant changer le parquet dans une chambre, je me suis aperçu que les fondations des parquets et eux mêmes etaient pourris.
De plus j' ai eu la désagréable découverte en cassant un coin de plafond dans la cuisine, afin de voir où fixer le nouveau plafond,que les poutres de maintien du plafond étaient pourries et que le plafond risque de s' effondrer à tout moment.
Quels peuvent être mes recours, que puis je espérer et à qui m' adresser ,svp ?

Par Visiteur

Bonjour.

Pourriez vous vérifier votre contrat de vente car la plupart des ventes excluent la garantie des vices cachés?

Merci, au plaisir de vous lire.